



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-227 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

VENTE DU SITE DU MAINE POMMIER SITUÉ À LAGORCE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des domaines en date du 8 juillet 2021,

Vu la délibération n°B-2021-09-052 du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021 portant déclassement par anticipation du site du Maine Pommier du domaine public communautaire et incorporation dans le domaine privé de La Cali,

Vu l'étude d'impact conformément à l'article L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que La Cali est propriétaire d'un bien foncier situé à Lagorce d'environ 30 ha, constitué d'un ensemble d'hébergements, d'espaces de restauration et d'animation couverts, ainsi que d'un vaste parc arboré comprenant un étang de 1,5 ha, désigné comme le site du « Maine Pommier »,

Considérant que le site du Maine Pommier est composé de :

- Un ancien corps de ferme à caractère traditionnel bâti typique (maisons à colombage et en torchis typiques du pays gabaye) sur la partie haute du site,
- Une zone comportant 14 chalets en bois en bordure de l'étang, disposant d'un parking,
- Un vaste espace paysager et arboré complètement ouvert qui sert aujourd'hui d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et de centre technique pour les services techniques de l'agglomération,

Considérant que ce site a fonctionné sous forme de village de vacances jusqu'en 2010, puis commercialisé aux clientèles de regroupement familial et associatif jusqu'en 2015,

Considérant que, depuis 2015, le village de vacances est fermé et que le site est désormais affecté à deux fonctions : sur une partie il abrite un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ; sur une autre partie il est le siège des services techniques communautaire,

Considérant qu'au regard des nécessités du service public tenant à la continuité de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le site jusqu'au terme des vacances de printemps 2022, et le maintien du centre technique pour les services techniques de l'agglomération, il y a lieu de différer la désaffectation au plus tard au 2 mai 2022,

Considérant qu'en cas de vente de cet immeuble, l'acte de vente stipule que celle-ci sera résolue de plein droit si la désaffectation n'est pas intervenue dans ce délai. L'acte de vente comporte également, notamment, des clauses relatives aux conditions de libération de l'immeuble par le service public, afin de garantir la continuité des services publics ou l'exercice des libertés dont le domaine est le siège,

Considérant que toute cession intervenant dans les conditions prévues à l'article L 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques donne lieu, sur la base d'une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa, à une délibération motivée de l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou de l'établissement public local auquel appartient l'immeuble cédé,

Considérant que l'acte de vente doit, à peine de nullité, comporter une clause organisant les conséquences de la résolution de la vente. Les montants des pénalités inscrites dans la clause résolutoire de l'acte de vente doivent faire l'objet d'une provision selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales,

Considérant que La Cali entend céder l'ensemble immobilier dont elle est propriétaire à un acquéreur, Monsieur Mingzheng HUANG, ou toute personne morale qu'il pourra se substituer,

Considérant que ce dernier a exprimé la volonté d'affecter le site à un projet de nature touristique dont la ligne directrice est la préservation du site,

Considérant que la réalisation de la vente sera conditionnée par l'obtention d'un permis de construire au profit de l'acquéreur, Monsieur Mingzheng HUANG ou toute personne morale qu'il pourra se substituer, pour la réalisation d'un projet touristique,

Considérant que cette condition sera stipulée en faveur du vendeur et de l'acquéreur de sorte que même si l'acquéreur y renonce, le vendeur pourra se prévaloir de la non-réalisation de cette condition pour invoquer la caducité des conventions, sans pénalités de part ni d'autre,

Considérant la possibilité pour Mr HUANG de se substituer toute personne morale,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la vente du Maine Pommier au profit de Monsieur Mingzheng HUANG, ou de toute personne morale qu'il pourra se substituer, au prix de 750 000 €,
- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur Mingzheng HUANG, ou toute personne morale qu'il pourra se substituer, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente, ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-228 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Héléne ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**DÉTERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) AUX COMMUNES SUITE À L'ADOPTION DU RAPPORT N°1 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) QUI S'EST RÉUNIE LE 10 JUIN 2021**

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17, L.5211-25-1, L.5216-5 et L.1321-1 à 5,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 relatif à la création de la CLECT,

Vu la délibération n°2020-07-065 en date du 17 juillet 2020 portant sur la désignation des membres de la CLECT,

Vu la réunion de la CLECT en date du 10 juin 2021 qui a rendu compte dans un rapport n°1 de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées :

- à la compétence « défense incendie »,
- à la compétence « gestion, entretien, et aménagement du port de Libourne – Saint Emilion »,
- au transfert de la capitainerie du port de Libourne-Saint Emilion (hors roof top).

Vu le rapport n°1 de la CLECT ci-annexé dont les membres se sont prononcés à l'unanimité,

Considérant que ce rapport n°1 a été adopté par la majorité qualifiée des conseils municipaux ; à savoir les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale,

Considérant que sur la base du rapport n°1, il convient de déterminer les nouvelles attributions de compensation des communes concernées par ces évaluations,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de déterminer, sur la base du rapport n°1, les attributions de compensation aux communes de La Calvi de la manière suivante :

	Montant de référence	Montant prévisionnel AC 2021		CLECT du 10 juin 2021	Montant AC 2021
Abzac	315 801,00	259 260,97			259 260,97
Arveyres	343 297,00	172 675,34		805 €	173 480,34
Bayas	23 969,00	16 724,80			16 724,80
Les Billaux	173 501,00	163 552,62			163 552,62
Bonzac	28 641,00	17 947,95			17 947,95
Cadarsac	1 864,00		-8 881,41	210 €	-8 671,41
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	38 914,76			38 914,76
Chamadelle	5 203,00		-8 283,07		-8 283,07
Coutras	1 449 759,00	961 593,99			961 593,99
Daignac	4 918,00		-1 475,17		-1 475,17
Dardenac	15 851,00	11 619,94			11 619,94
Les Églisottes-et-Chalaires	179 205,00	112 912,15			112 912,15
Espiet	27 863,00		-5 068,99		-5 068,99
Le Fieu	12 533,00	3 952,61			3 952,61
Génissac	74 919,00	7 676,32			7 676,32
Gours	96 157,00	89 770,89			89 770,89
Guîtres	90 579,00	65 281,96			65 281,96
Izon	191 139,00		-226 480,46	2 415 €	-224 065,46
Lagorce	221 793,00	199 169,24			199 169,24
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	54 961,74			54 961,74
Lapouyade	15 793,00	29 197,29			29 197,29
Libourne	12 183 168,00	9 307 596,67		-6 613 €	9 300 983,67
Maransin	14 046,00		-1 102,51		-1 102,51
Moulon	69 905,00	19 681,33			19 681,33
Nérigean	40 961,00		-6 862,74		-6 862,74
Les Peintures	44 948,00	17 723,13			17 723,13
Pomerol	82 293,00	66 334,38			66 334,38
Porchères	11 063,00		-1 775,25		-1 775,25
Puynormand	13 133,00	8 710,58			8 710,58
Sablons	51 311,00	31 211,99			31 211,99
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	25 673,27			25 673,27
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	65 644,65			65 644,65
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	34 286,18			34 286,18
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	520 065,38			520 065,38
Saint-Germain-de-Puch	113 207,00		-69 089,03	665 €	-68 424,03
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00		-284,65		-284,65
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	16 905,00			16 905,00
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	283 741,14			283 741,14
Saint-Quentin de Baron	74 974,00	11 481,00			11 481,00
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00	27 971,46			27 971,46
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00	670 951,22			670 951,22
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	1 675,20			1 675,20
Tizac de Curton	23 247,00	7 764,47			7 764,47
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00		-539,24		-539,24
Vayres	971 090,00	680 053,96		1 925 €	681 978,96
TOTAL ANNUEL	19 294 985,00	14 002 683,58	-329 842,52	-593,00	13 672 248,06
		13 672 841,06			

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-229 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Héléne ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

ACTUALISATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSÉE À LA VILLE DE LIBOURNE (COÛT DES SERVICES COMMUNS MUTUALISÉS)

Sur proposition de Monsieur ALLOY Hervé, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°2020-09-185 en date du 30 septembre 2020 relative au transfert à La Cali de la compétence facultative « gestion et entretien du Port de Libourne – Saint Emilion » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu le schéma de mutualisation des services approuvé par de Conseil communautaire du 22 mars 2016,

Vu la création des services communs entre La Cali, la Ville de Libourne, le CCAS et le CIAS,

Considérant que les charges relatives à la gestion des budgets eau, assainissement et port, étaient affectées à la Ville de Libourne lors du calcul des clés de répartition des charges salariales et des charges courantes des services communs, il convient donc de réaffecter ces charges à La Cali, suite aux transferts de ces budgets,

Considérant que la méthode de calcul retenue pour évaluer les charges dédiées à la gestion des budgets eau, assainissement et port, est celle appliquée dans le cadre de l'évaluation des charges de structure par la CLECT à savoir :

Dépenses de fonctionnement de la compétence transférée N-1
Total des dépenses réelles de fonctionnement de la commune N-1

Ce ratio est multiplié par le coût total des services fonctionnels ou communs N-1 qui comprennent la direction générale, le service des finances, le service fiscalité, la direction des ressources humaines, le service des affaires juridiques, le service achats et commande publique et la direction des systèmes de l'information.

Considérant que l'évaluation des charges de structure pour la commune de Libourne s'élève à :

- 56 353 € pour la compétence Assainissement à compter de 2020,
- 4 966 € pour la compétence Eau à compter de 2020,
- 445 € pour la compétence SPANC à compter de 2020,
- 6 075 € pour la compétence Port Libourne-St-Emilion à compter de 2021,

Considérant qu'afin de rétablir la neutralité budgétaire il convient :

- à compter de l'exercice 2020 de déduire du montant des services communs prélevé sur l'attribution de compensation de la Ville de Libourne, la part liée aux compétences transférées Eau Assainissement soit un montant annuel de **61 764 €**.

- à compter de l'exercice 2021 de déduire du montant des services communs prélevé sur l'attribution de compensation de la Ville de Libourne, la part liée aux compétences transférées Eau Assainissement (61 764 €) et Port (6 075 €) soit un montant annuel de **67 839 €**.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- d'accepter cette procédure d'actualisation de l'attribution de compensation des services communs mutualisés en déduisant la part des charges indirectes affectée aux compétences transférées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-230 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

REFACTURATION DES CHARGES DES SERVICES COMMUNS AUX BUDGETS ANNEXES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Sur proposition de Monsieur ALLOY Hervé, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019-10-219 en date du 19 octobre 2019 portant sur la création du budget annexe « régie communautaire d'assainissement non collectif »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019-10-221 en date du 17 octobre 2019 portant sur la création du budget annexe « eau potable Libourne »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019-10-222 en date du 17 octobre 2019 portant sur la création du budget annexe « eau potable Les Billaux-Lalande de Pomerol »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019-10-224 en date du 17 octobre 2019 portant sur la création du budget annexe « assainissement collectif Libourne »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019-12-282 en date du 16 décembre 2019 portant sur la création du budget annexe « assainissement collectif Les Billaux-Lalande de Pomerol »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-09-185 en date du 31 décembre 2020 relative au transfert de la compétence facultative « gestion et entretien du Port de Libourne-St Emilion »,

Considérant que ces budgets doivent être votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités (redevances) ; cette règle implique que ces budgets comportent la totalité des dépenses liées à l'exploitation de leurs services.

Considérant qu'ainsi le budget principal se doit de refacturer aux budgets annexes industriels et commerciaux sus-visés la totalité des frais de structures qui les concernent,

Considérant que la méthode de calcul retenue pour évaluer les charges dédiées à la gestion de ces budgets est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de la compétence
Total des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de l'EPCI

Ce ratio est multiplié par le coût total des services fonctionnels ou communs N-1 qui comprennent la direction générale, le service des finances, le service fiscalité, la direction des ressources humaines, le service des affaires juridiques, le service achats et commande publique et la direction des systèmes de l'information.

Considérant que pour les montants de faible valeur un forfait de 500 € sera appliqué et que cette méthode de calcul sera appliqué chaque année,

FRAIS DE STRUCTURE	BUDGET ANNEXE	VALORISATION	DATE EFFET
• Organisation des assemblées, rédaction et transmission des actes	Assainissement Libourne	65 158 €	2021
• Réalisation de la paye et déclarations sociales	Eau Libourne	13 987 €	2021
• Préparation et orientations budgétaires et aide à la préparation du budget, gestion des régies,	Assainissement Les Billaux- Lalande de Pomerol	10 917 €	2021
• Tenue de la comptabilité,	Eau Les Billaux – Lalande de Pomerol	500 €	2021
• Passation des marchés publics,	SPANC	500 €	2021
• Assistance informatique,	Port Libourne – St Emilion	5 686 €	2021
• Assistance juridique,			
• Assistance fiscale (tarification)			

Considérant que pour l'exercice 2021, les refacturations pour ces budgets annexes s'élèvent à **96 748 €**,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser la refacturation comme indiquée ci-dessus aux budgets annexes concernés.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Héléne ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE
2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,
 Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
 Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,
 Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-04-039 en date du 2 avril 2021 approuvant le budget primitif du budget annexe Centre Aquatique de l'exercice 2021,
 Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-06-171 en date du 30 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Centre Aquatique de l'exercice 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder aux ajustements des crédits de paiement ouverts dans le cadre de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,
 Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe centre aquatique comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
.011	Charges à caractère général	1 028 739,00 €	-5 000,00 €	1 023 739,00 €
.012	Charges de personnel	1 198 544,00 €		1 198 544,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €	5 000,00 €	5 050,00 €
66	Charges financières	270 070,00 €		270 070,00 €
67	Charges exceptionnelles	300 000,00 €		300 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	11 277,00 €		11 277,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	250 000,00 €		250 000,00 €
.042	Amortissement	19 500,00 €		19 500,00 €
		3 078 180,00 €	0,00 €	3 078 180,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
70	Produits des services	1 379 033,89 €		1 379 033,89 €
74	Subventions d'exploitation	1 550 000,00 €		1 550 000,00 €
.002	Excédent reporté	149 146,11 €		149 146,11 €
		3 078 180,00 €	0,00 €	3 078 180,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	550 000,00 €		550 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	514 643,91 €	100 000,00 €	614 643,91 €
23	Immobilisations en cours	7 047 749,00 €	-115 000,00 €	6 932 749,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €		600 000,00 €
.001	Déficit reporté	2 133 153,09 €		2 133 153,09 €
		10 845 546,00 €	0,00 €	10 845 546,00 €

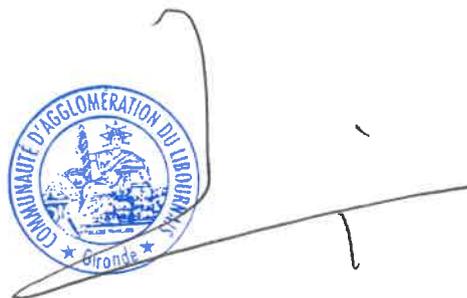
LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
10	FCTVA	1 250 000,00 €		1 250 000,00 €
13	Subventions	1 646 046,00 €		1 646 046,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 450 000,00 €		4 450 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	250 000,00 €		250 000,00 €
.040	Amortissement	19 500,00 €		19 500,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €		600 000,00 €
	Reports	2 630 000,00 €		2 630 000,00 €
		10 845 546,00 €	0,00 €	10 845 546,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-232 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Héléne ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE LIBOURNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 -
ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-04-044 en date du 2 avril 2021 approuvant le budget primitif du budget annexe Eau potable Libourne de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-06-173 en date du 30 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable Libourne de l'exercice 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder aux ajustements des crédits de paiement ouverts dans le cadre de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe Eau potable Libourne comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU DE LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	86 338,00 €	13 987,00 €	100 325,00 €
.012	Charges de personnel	48 400,00 €	0,00 €	48 400,00 €
66	Charges financières	35 162,00 €	0,00 €	35 162,00 €
.022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	406 000,00 €	-31 087,00 €	374 913,00 €
.042	Amortissement	163 500,00 €	17 100,00 €	180 600,00 €
		749 400,00 €	0,00 €	749 400,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
70	Produits des services	331 342,46 €	0,00 €	331 342,46 €
75	Autres produits de gestion courante	43 500,00 €	0,00 €	43 500,00 €
.042	Amortissements subvention	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	369 957,54 €	0,00 €	369 957,54 €
		749 400,00 €	0,00 €	749 400,00 €

BUDGET ANNEXE EAU DE LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
16	Emprunts	139 877,31 €	0,00 €	139 877,31 €
23	Immobilisations corporelles	1 824 414,00 €	-13 987,00 €	1 810 427,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	824 500,00 €	924 500,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	172 104,87 €	0,00 €	172 104,87 €
	Reports	2 266,82 €	0,00 €	2 266,82 €
		2 243 263,00 €	810 513,00 €	3 053 776,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
10	Dotations et réserves	331 017,00 €	0,00 €	331 017,00 €
13	Subventions d'investissement	158 285,00 €	0,00 €	158 285,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	950 000,00 €	0,00 €	950 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	406 000,00 €	-31 087,00 €	374 913,00 €
.040	Amortissement	163 500,00 €	17 100,00 €	180 600,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	824 500,00 €	924 500,00 €
	Reports	134 461,00 €	0,00 €	134 461,00 €
		2 243 263,00 €	810 513,00 €	3 053 776,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-233 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE LES BILLAUX - LALANDE DE POMEROL -
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-04-045 en date du 2 avril 2021 approuvant le budget primitif du budget annexe Eau potable Les Billaux - Lalande de Pomerol de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-06-174 en date du 30 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable Les Billaux - Lalande de Pomerol de l'exercice 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder aux ajustements des crédits de paiement ouverts dans le cadre de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe Eau potable Les Billaux - Lalande de Pomerol comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	259 522,00 €	500,00 €	260 022,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
.042	Amortissement	32 000,00 €	-300,00 €	31 700,00 €
		291 522,00 €	200,00 €	291 722,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
70	Produits des services	79 998,48 €	0,00 €	79 998,48 €
.042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	200,00 €	200,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	211 523,52 €	0,00 €	211 523,52 €
		291 522,00 €	200,00 €	291 722,00 €

BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	37 658,00 €	-500,00 €	37 158,00 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	200,00 €	200,00 €
		37 658,00 €	-300,00 €	37 358,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.021	Virement de la section d'investissement		0,00 €	0,00 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00 €	-300,00 €	31 700,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement	5 658,00 €	0,00 €	5 658,00 €
		37 658,00 €	-300,00 €	37 358,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-234 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOURNE - DÉCISION
MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-04-046 en date du 2 avril 2021 approuvant le budget primitif du budget annexe assainissement collectif Libourne de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-06-175 en date du 30 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif Libourne de l'exercice 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder aux ajustements des crédits de paiement ouverts dans le cadre de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe assainissement collectif Libourne comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	219 650,00 €	65 158,00 €	284 808,00 €
.012	Charges de personnel	289 693,00 €	0,00 €	289 693,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20,00 €	0,00 €	20,00 €
66	Charges financières	385 967,00 €	0,00 €	385 967,00 €
67	Charges exceptionnelles	750 196,10 €	0,00 €	750 196,10 €
.022	Dépenses imprévues	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	847 093,46 €	-144 358,00 €	702 735,46 €
.042	Amortissement	682 000,00 €	79 200,00 €	761 200,00 €
		3 204 619,56 €	0,00 €	3 204 619,56 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
70	Produits des services	2 141 000,00 €	0,00 €	2 141 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	47 117,00 €	0,00 €	47 117,00 €
77	Autres produits de gestion courante	327 200,00 €	0,00 €	327 200,00 €
.042	Amortissement	113 000,00 €	0,00 €	113 000,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	576 302,56 €	0,00 €	576 302,56 €
		3 204 619,56 €	0,00 €	3 204 619,56 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021 + dm1	DM 2	BP VOTE 2021
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	20 000,00 €	23 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	758 930,00 €	0,00 €	758 930,00 €
23	Immobilisations en cours	10 075 430,00 €	-85 158,00 €	9 990 272,00 €
16	Emprunts	866 264,26 €	0,00 €	866 264,26 €
4581	Opérations pour compte de tiers	499 700,00 €	0,00 €	499 700,00 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 000,00 €	0,00 €	113 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €	3 618 700,00 €	4 018 700,00 €
	Reports	78 875,74 €	0,00 €	78 875,74 €
		12 795 200,00 €	3 553 542,00 €	16 348 742,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021 + dm1	DM 2	BP VOTE 2021
10	Dotations et réserves	1 884 000,23 €	0,00 €	1 884 000,23 €
13	Subventions	1 797 679,00 €	0,00 €	1 797 679,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	6 104 430,10 €	0,00 €	6 104 430,10 €
4582	Opérations pour compte de tiers	499 700,00 €	0,00 €	499 700,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	847 093,46 €	-144 358,00 €	702 735,46 €
.040	Amortissement	682 000,00 €	79 200,00 €	761 200,00 €
.041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €	3 618 700,00 €	4 018 700,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38 014,21 €	0,00 €	38 014,21 €
	Reports	542 283,00 €	0,00 €	542 283,00 €
		12 795 200,00 €	3 553 542,00 €	16 348 742,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-235 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES BILLAUX - LALANDE DE
POMEROL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-04-047 en date du 2 avril 2021 approuvant le budget primitif du budget annexe assainissement collectif Les Billaux - Lalande de Pomerol de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-06-176 en date du 30 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif Libourne de l'exercice 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder aux ajustements des crédits de paiement ouverts dans le cadre de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe assainissement collectif Les Billaux - Lalande de Pomerol comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF BILLAUX-LALANDE DE POMEROL -
SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	181 500,00 €	11 000,00 €	192 500,00 €
66	Charges financières	32 670,00 €	0,00 €	32 670,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	20 124,00 €	0,00 €	20 124,00 €
.042	Amortissement	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
		249 294,00 €	11 000,00 €	260 294,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	BP VOTE 2021
70	Produits des services	167 318,87 €	0,00 €	167 318,87 €
74	Dotations et participations	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
.042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 500,00 €	0,00 €	34 500,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	47 475,13 €	0,00 €	47 475,13 €
		249 294,00 €	11 000,00 €	260 294,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-236 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES - LISTE DES LOCAUX VACANTS

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1530 et 1639 A bis du Code général des impôts,

Considérant que La Cali a institué par délibération n°2017.09.261 en date du 25 septembre 2017 la taxe sur les friches commerciales,

Considérant que cette taxe est calculée à partir du revenu cadastral de local commercial, lequel est multiplié par un taux, 10 % la première année, 15 % la deuxième année, 20 % à compter de la troisième année. Ce taux peut évoluer dans la limite du double des taux.

Considérant que les locaux vacants indépendamment de la volonté du propriétaire sont exonérés de la taxe annuelle sur les locaux commerciaux,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider l'envoi de la liste des locaux commerciaux à la direction régionale des finances publiques pour taxer les locaux commerciaux vacants depuis plus de 2 ans à la taxe sur les friches commerciales de la manière suivante :

10 % la première année

15 % la deuxième année

20 % à compter de la troisième année

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-237 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES CRÉATION DES TARIFS DES SÉJOURS JEUNESSE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-06-108 en date du 02 juin 2021 harmonisant les calculs des tarifs des séjours proposés aux jeunes sur le territoire de La Cali,

Considérant la volonté de La Cali de proposer des séjours pendant les vacances d'octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 15 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission « jeunesse – insertion- attractivité du monde étudiant et démocratie participative » en date du 21 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de créer les tarifs des séjours suivants :

Tarifs des séjours Octobre 2021		
	Heidelberg du 25 au 28	Irlande du 23 au 28
quotient	octobre 2021	octobre
≤ à 400	40 €	119 €
401 à 600	61 €	179 €
601 à 850	86 €	253 €
851 à 1100	111 €	328 €
1101 à 1250	126 €	372 €
1251 à 1500	151 €	447 €
≥ 1501	156 €	462 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-238 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Héléne ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE BÂTIE POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET LES ADDITIONS DE CONSTRUCTION

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1383 du Code général des impôts qui précise que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du Code général des impôts et pour la part qui lui revient, supprimer l'exonération prévue au premier alinéa du présent I,

Considérant que la délibération peut toutefois limiter cette exonération uniquement aux immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés,

Considérant que dans le prolongement de la délibération prise en 2017 pour une application au 1^{er} janvier 2018 portant sur la suppression de l'exonération de la taxe foncière bâtie de deux ans pour les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction pour les locaux d'habitation et afin de se rapprocher de la situation antérieure,

Considérant que la délibération peut limiter cette exonération uniquement aux immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, des additions de construction, des reconstructions et des conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation,

- de transmettre cette délibération aux services fiscaux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-239 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) POUR LES CRÉATIONS ET LES EXTENSIONS D'ÉTABLISSEMENTS

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application du I de l'article 1478 bis du Code général des impôts les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'une fiscalité propre peuvent exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour la part qui leur revient, par délibération prise dans les conditions de l'article 1639 A bis du CGI, les créations ou extensions d'établissements,

Considérant que dès lors qu'un EPCI à fiscalité propre a pris une délibération en faveur d'une exonération en matière de CFE, cette délibération entraîne, à la demande de l'entreprise, application de l'exonération correspondante en matière de CVAE,

Considérant que l'exonération prévue par le I de l'article 1478 bis du CGI concerne les créations et/ou les extensions d'établissements,

La notion d'établissement est définie par l'article 310 HA de l'annexe II au CGI. L'établissement doit s'entendre de toute installation utilisée par une entreprise en un lieu déterminé ou d'une unité de production intégrée dans un ensemble industriel ou commercial lorsqu'elle peut faire l'objet d'une exploitation autonome.

La création d'établissement s'entend de toute implantation nouvelle d'une entreprise dans une commune dès lors qu'elle ne s'analyse pas comme un changement d'exploitant.

L'extension d'établissement s'entend, conformément aux dispositions de l'article 1468 bis du CGI, de l'augmentation nette de la base d'imposition par rapport à celle de l'année précédente.

Considérant que l'exonération est octroyée pour une durée de trois ans à compter, selon les cas, de l'année qui suit celle de la création ou de la deuxième année qui suit celle au cours de laquelle l'extension d'établissement est intervenue,

Considérant que cette délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, c'est-à-dire avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante et qu'elle demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 15 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à :

- Exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les créations et les extensions d'établissement à hauteur de 100% pour une durée de trois ans

- Transmettre cette délibération aux services fiscaux

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



